

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Projet de cession d'un bien immobilier situé chemin des trois francs, Zac Val de Durance à Peyrolles-en-Provence à la société Loste Tradi France du groupe Grand Saloir Saint Nicolas.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de rapporter la délibération n°120 du 25 mai 2018 concernant la cession du bâtiment par contrat de location vente,
- d'approuver la cession directe au profit de la société Loste Tradi France du groupe Grand Saloir Saint Nicolas au prix de 1 415 000 € fixé par les Domaines,
- d'autoriser la signature d'un compromis si besoin est, de l'acte de cession correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération ; il est ici précisé que le bail signé avec la métropole Aix-Marseille-Provence sera résilié et prendra fin au jour de la signature de l'acte de vente.

La recette d'un montant de 1 415 000 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental. Les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée